

29-23

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 12 - **Présents** : 8 - **Votants** : 11

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Date de convocation

22 septembre 2023

Date d'affichage

22 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt trois, le 29 septembre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Christelle PERRIN, M. Pascal GALLIOT, M. Jean-Pierre SCHWARTZ, Mme Patricia FALLENOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOUZ, Mme Armelle LE GAL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne pouvoir à M. Pascal GALLIOT) Mme Pamela GRIDEL (donne pouvoir à M. Samuel GOMES).

Absents : Mme Joëlle TSCHUDI.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

**Point avancement projet Living Lab Badevel H2-Bois
Bilan de la phase d'incubation et proposition pour la phase de déploiement
Délibération N°29-23**

Après avoir rappelé que la commune de Badevel, à travers le projet Living Lab Badevel H2-Bois, était lauréate de la phase d'incubation du programme national Démonstrateur de la ville durable, Monsieur le maire effectue un bilan des résultats des études réalisées depuis 14 mois.

Ce projet comporte plusieurs actions innovantes impactant notre petite commune rurale de 818 habitants dont la volonté est de générer des "bonnes pratiques" pouvant être répliquables dans d'autres communes : rénovation énergétique des bâtiments publics, développement de nouvelles énergies renouvelables (biomasse, photovoltaïque et hydrogène pour le stockage électrique), construction de 8 maisons expérimentales à énergie positive avec domotique et aide au maintien à domicile, mobilité hydrogène, gestion des déchets, aménagement durable. Le tout, articulé et intégré au sein d'un réseau d'énergie optimisé grâce à de l'intelligence artificielle, etc.

Grâce au soutien financier appuyé de la Région Bourgogne Franche-Comté, les premières preuves de concept réalisées ont prouvé que l'instrumentation de la majorité des dispositifs énergétiques, bâtimentaires, de mobilité, etc. à l'aide de capteurs-actionneurs de type "Internet des Objets", contribuent à l'efficacité et à la sobriété globale du patrimoine municipal.

De surcroît, l'aide à la décision et les possibilités de pilotage à distance offertes par les premières briques du futur jumeau numérique des bâtiments et des systèmes énergétiques, couvrant l'ensemble de la commune, pourront être assistées par une intelligence artificielle pour mieux optimiser la frugalité énergétique des installations et maximiser les recettes financières associées.

L'engouement de la population pour participer personnellement à la mutation du village vers un démonstrateur de village durable, en s'inscrivant pour participer au futur Groupement en autoconsommation collective a été souligné. Les études complémentaires réalisées ainsi que les nombreuses preuves de concept (hyperviseur des systèmes énergétiques, poubelles connectées, véhicule électrique instrumenté, superviseurs des locaux des bâtiments, etc.), co-financés par la Région Bourgogne Franche-Comté ont pu démontrer la pertinence des axes d'innovation présentés dans le projet et conforter la commune dans les orientations d'aménagement et d'innovation retenues. Les études ainsi que les premiers dispositifs mis en place ont permis de réduire d'environ 45% les volumes d'énergie en kWh consommés, contenant à seulement 2% la hausse des dépenses en énergie de la commune.

Plusieurs autres actions innovantes du projet ont été présentées. Elles s'inscrivent dans une approche écologique et vertueuse des aménagements prévus : désimperméabilisation, infiltration et stockage des eaux pluviales, renaturation des espaces, suppression des îlots de chaleur, bande de roulement de voirie à base de matériaux recyclés. Les excellents résultats obtenus en phase d'incubation qui ont été présentés aux élus sont préfigurateurs des futurs résultats attendus en phase de déploiement : Baisse des déperditions de chaleur de 53% des bâtiments grâce à la rénovation thermique, baisse de consommation d'énergie primaire d'environ 36%, remplacement de 130 MWh d'achat de fioul et de gaz par 53 MWh de plaquettes forestières issues des forêts communales, Pose envisagée de 567 panneaux photovoltaïques pour une puissance installée de 208 kWc pour une production annuelle électrique prévue de 203 MWh, etc.

Si le projet est sélectionné par le Secrétariat Général à l'Investissement, pour poursuivre en phase de déploiement, la durée de la phase de déploiement est estimée à 8 ans, dont 3 à 4 ans d'études et de travaux, le reste étant dédié à la formation et à l'évaluation des impacts du projet. Cette phase de déploiement de ce projet d'envergure nationale, correspondant à un montant total de dépenses de 14,84 millions € HT, revêt une importance considérable pour la commune et pour le territoire.

Une concession d'aménagement pour l'aménagement de l'éco-lotissement sera contractualisée avec la Société Publique Locale Territoire 25, qui effectuera le portage financier de cet opération spécifique, retirant de fait 1,46 M€ HT de ce montant total de dépenses soit 13,3 M€ HT pour les dépenses hors concession. Un tour de table des différents partenaires financeurs institutionnels et académiques a été réalisé.

Monsieur le Maire présente le bilan financier global et détaillé de la phase de déploiement de l'opération d'aménagement et soulève que malgré les efforts importants consentis et le soutien déjà envisagé de la part de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif EFFILOGIS et de diverses autres institutions (France 2030, Conseil Départemental, Fond Vert, ADEME, SYDED, PMA, EAURMC, ADU Montbéliard, Territoire 25, UTBM et UFC), il nous manque encore actuellement 1,674 M€ en subventions à trouver pour pouvoir atteindre le seuil plafond des 20% de la part commune. Il est important de préciser que le déficit de subvention pour permettre la soutenabilité du projet au regard des capacités financières de la commune est fixé à un montant de 580 k€.

Monsieur le Maire précise tous les montants de dépenses d'investissement ainsi que les montants des recettes d'investissement en subventions (montants consolidés prévisionnels de dépenses HT) prévues : cofinancements prévisionnels des institutionnels et des partenaires qui s'élèveraient à environ 9,2 M€. Ils seraient ventilés de la manière suivante :

- France 2030 pour 5,5 M€,
- Conseil Départemental du Doubs pour 1,2 M€,
- Fond vert pour 1,156 M€,
- Région BFC pour 350 k€ au titre du dispositif EFFILOGIS,
- PMA pour 300 k€,
- Agence de l'eau Rhin-Rhône-Méditerranée-Corse (EAURMC) pour 68 k€,

- SYDED pour 164,5 k€,
- ADEME pour 5,6 k€,
- UTBM pour 235,4 k€,
- Université de Franche Comté pour 117 k€,
- Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard pour 15,7 k€, PEPR TASE via UTBM pour 59,7 k€.

La commune de Badevel pourrait supporter un autofinancement à hauteur de 2,673 M€ HT (20% du montant HT, hors concession d'aménagement), en tenant compte du montant des recettes de fonctionnement générées par le projet et basculables en recettes d'investissement sur l'année n+1 (loyers des maisons instrumentées expérimentales, économies d'énergie réalisées, ventes des surplus d'électricité au groupement en autoconsommation collective, redevances taxes foncières, loyers payées par la ou les futures startup exploitantes, cession de licences de logiciel, etc.) pour rembourser les annuités du futur prêt qui pourrait être consenti par la Banque des Territoires et dont la durée pourrait s'établir entre 40 et 45 ans.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire traduit que le montage financier prévisionnel accuse un déficit de cofinancement à hauteur de 1,674 M€ HT sous forme de subventions pour pouvoir atteindre le seuil maximal des 80% de subventions autorisé. Il propose de solliciter une demande de subvention exceptionnelle auprès de la région Bourgogne-Franche-Comté sur les volets, en complément du volet EFFILOGIS afin d'aider la commune à combler ce déficit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

- POUR : 11 votes
- ABSTENTIONS : 0
- CONTRE : 0
- **AUTORISE** le Maire à candidater à la phase de déploiement du projet "Living Lab Badevel H2-Bois" auprès du programme "Démonstrateur de la Ville Durable" selon les modalités organisationnelles et financières proposées, et à signer tous les documents y afférents
- **AUTORISE** le Maire à soumettre à la Région Bourgogne Franche-Comté une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 1,674 M€ HT, et à signer tous les documents y afférents
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 29 septembre 2023 et publication ou notification le 29 septembre 2023

Le Maire,



Samuel GOMES